



Evelyne OLÉON  
Professeure de philosophie,  
Lycée Chateaubriand, Rome

## L'ÉTAT DE DROIT

Cours et échanges inter-lycéens franco-européens

Diffusion sur la plateforme de visioconférence  
du Projet Europe, Éducation, École  
**le 11/12/2025, 10h15 – 11h45**

En direct : <https://projet-eee.eu/diffusion-en-direct-564/>  
En différé : <https://www.projet-eee.eu>  
En podcast : <https://soundcloud.com/podcastprojeteee>



Jean-Luc GAFFARD,  
Diffusion et production  
Czeslaw MICHALEWSKI  
Réalisation communication

### Dossier pédagogique

Concept fondateur du droit public moderne, l'Etat de droit est une notion centrale de la philosophie politique. Etroitement lié à la conception moderne de l'Etat, l'Etat de droit se trouve aussi au fondement du projet de la construction européenne. Depuis les années 1980, le concept d'Etat de droit a cependant migré hors du champ juridique à proprement parler, devenant une figure imposée du discours politique. Il y a acquis le statut de valeur, présenté comme une sorte de standard international, une forme, pourrait-on dire, de labellisation. Enfin, ces dernières années, l'idée d'Etat de droit est entrée aussi dans le débat public, d'une manière souvent polémique, soit que l'on remette en cause sa valeur – « l'Etat de droit, ça n'est pas intangible et sacré » disait un ancien ministre de l'intérieur français en septembre 2024 - soit que l'on dénonce le flou de la notion à laquelle on reproche d'être le totem d'une nouvelle religion – Le totem de l'Etat de droit, Gislain Benessa, 2021- soit, à l'inverse, qu'on le défende, en le considérant, en particulier, comme un rempart nécessaire face aux montées des populismes – Patrice Spinosi, Menaces sur l'Etat de droit, 2025.

On se propose ici de clarifier cette notion, d'en chercher les origines, les fondements et les enjeux, de mettre en évidence son évolution. Doit-on distinguer, à la manière des juristes, deux conceptions de l'Etat de droit, l'une formelle qui permet de penser un Etat de droit à minima, l'autre plus substantielle et plus exigeante incluant la défense des libertés ? Que retient notre concept actuel d'Etat de droit des deux traditions dont il semble issu : la « *rule of law* » anglosaxonne et le *Rechtsstaat* allemand ? Que nous apprend l'Etat de droit quant à l'autorité politique ? Que nous dit-il du rapport de la souveraineté politique et de la loi ? De la place du juge ? Du rapport entre le droit et les droits fondamentaux ?

Sur un plan plus factuel, on suivra les deux voies parallèles et opposées que prend son évolution récente, l'une où l'on voit se renforcer les moyens juridiques dont s'est doté l'Etat de droit – en particulier les institutions européennes et la réforme, en France, du Conseil constitutionnel – l'autre où l'Etat de droit se montre, au contraire, fragilisé sous le coup de législations d'exception.

L'Etat de droit est-il vraiment menacé ? Doit-on, peut-on et comment renforcer l'Etat de droit ?

#### Bibliographie, filmographie :

- Blandine Barret Kriegel, L'Etat et ses esclaves, 1979
- Blandine Kriegel, Cours de philosophie politique, 1996
- Chevalier, L'Etat de droit, Lgdj éditions, 2003
- Bélih Nabli, L'Etat de droit, Que sais-je, 2025
- Patrice Spinosi, Menace sur l'Etat de droit, Allary Editions, 2025
- Commission européenne, rapport 2025 sur l'Etat de droit :  
[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_25\\_1742](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_1742)
- Sur les litiges jugés par le Conseil d'Etat :  
<https://www.conseil-etat.fr/decisions-de-justice/juger-les-litiges-entre-les-citoyens-et-l-administration>
- Sur sécurité et liberté, un film documentaire : Sécurité globale, de quel droit ?  
<https://kparrot.gitlab.io/securite-globale-de-quel-droit/>

Le 30 novembre 2025 – Contact : europe.education.ecole@gmail.com